

Depuis 1999, la Haute-Loire est le département auvergnat qui enregistre la plus forte croissance démographique. Au 1^{er} janvier 2010, 224 000 habitants vivent en Haute-Loire. D'ici 2040, le département devrait gagner près de 35 000 habitants à condition que la fécondité élevée et la forte attractivité résidentielle se maintiennent. Toutefois, le renouvellement de la population active serait un véritable enjeu puisque le nombre d'actifs potentiels baisserait de 2 %. Début 2011, la Haute-Loire regroupe 13 400 établissements au sein du secteur marchand non agricole. L'activité industrielle, qui concentre 21 % de l'emploi total, reste très présente en partie grâce à la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique. Si le taux de chômage du département est structurellement inférieur à celui de la France métropolitaine, il a nettement progressé sous l'effet de la crise et atteint, début 2013, son plus haut niveau depuis trente ans. Les conditions de vie en Haute-Loire sont moins favorables que pour l'ensemble des Français de métropole. En effet, la pauvreté touche davantage le milieu rural, et particulièrement les personnes âgées. De plus, les habitants du département mettent, en moyenne, plus de temps pour accéder aux commerces et services.

► Claude WASZAK, Insee

► La démographie de la Haute-Loire : une croissance très dynamique

L'attractivité résidentielle et la forte fécondité, accélérateurs de l'évolution démographique

Au 1^{er} janvier 2010, avec 224 000 habitants, la Haute-Loire est le 82^e département métropolitain par sa population. Après une stagnation démographique entre 1975 et 1999, le département a depuis gagné près de 15 000 habitants. Cette croissance repose sur un excédent migratoire couplé à un taux de fécondité élevé (2,09 enfants par femme en 2010). Avec une augmentation annuelle moyenne de population de 0,6 % entre 1999 et 2010 (0,3 % pour la région), la Haute-Loire présente la croissance démographique la plus dynamique des départements auvergnats. ►

Le Nord-Est bénéficiaire de l'influence stéphanoise

Ce dynamisme démographique est fortement concentré à l'est du département, notamment dans l'Yssingelais, qui bénéficie de l'extension de la périurbanisation stéphanoise. Avec 8 717 habitants, Monistrol-sur-Loire est doréna-

vant la deuxième ville de Haute-Loire, dépassant Yssingaux et Brioude. Les populations d'Aurec-sur-Loire et de Bas-en-Basset progressent également à des rythmes soutenus depuis 1999.

Cette croissance démographique se diffuse également vers le sud, dans l'aire urbaine du Puy-en-Velay. Alors que la ville perd, en moyenne, 0,9 % de ses habitants chaque année, la population des communes périphériques s'accroît régulièrement.

Les territoires montagneux situés à l'ouest et au nord du département abritent une population plus âgée. Les apports migratoires y sont donc moindres et ne suffisent pas à compenser le déficit naturel. ►

Une population en hausse à l'horizon 2040

Selon un scénario « central » de projection (voir définitions) qui maintient un taux de fécondité supérieur à la moyenne nationale et une forte attractivité résidentielle, la Haute-Loire devrait gagner 16 % de population d'ici 2040, soit 35 600 habitants supplémentaires.

Le nombre d'installations de jeunes ménages périurbains en Haute-Loire devrait s'accroître encore, concourant à la dynamique démographique sur le long terme. Mais ces arrivées devraient aussi entraîner, à moyen terme, une augmentation des départs d'étudiants ou d'actifs vers les métropoles clermontoise, stéphanoise ou lyonnaise. Malgré tout, la constance des apports migratoires compenserait plus que largement la dégradation attendue du solde naturel. D'ici 2040, la population du pays de la Jeune Loire et ses rivières devrait augmenter de 32 % selon le scénario central de projection. Son voisin, le pays du Velay, bénéficierait de cet accroissement de population dans une moindre mesure (+ 11 %). Pour le pays de Lafayette, la progression du nombre d'habitants serait conforme à l'évolution régionale (+ 8 %). ►

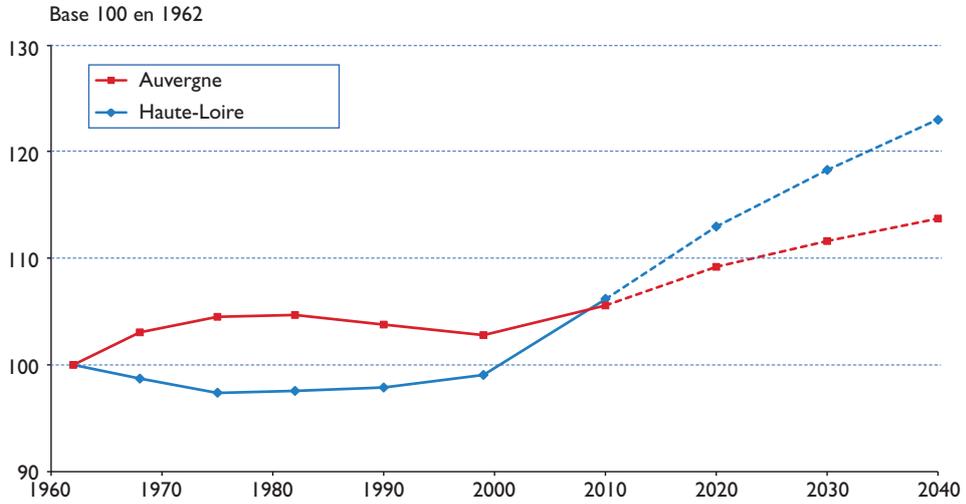
Baucoup plus de personnes âgées dépendantes d'ici 20 ans

La Haute-Loire serait le département auvergnat le plus confronté à l'augmen-

tation de la dépendance des personnes âgées. D'une part, la vague de migrations d'habitants, notamment de personnes âgées en provenance de l'aire urbaine stéphanoise, joue un rôle d'accélérateur du vieillissement. D'autre part, à chaque âge, les taux de dépendance (voir définitions) des séniors altiligériens sont supérieurs à la moyenne nationale et les plus élevés des quatre départements auvergnats. De 2010 à 2030, cette population âgée en perte d'autonomie augmenterait de 36 %, contre 29 % en Auvergne et 39 % au niveau national. Ainsi, d'ici 2030, près de 2 200 personnes âgées dépendantes supplémentaires résideraient en Haute-Loire. Cela représenterait un besoin d'accompagnement sociomédical des séniors estimé à 1 600 emplois en équivalent temps plein, dont 640 concerneraient l'aide à domicile. ▶

► Une forte croissance démographique depuis le début des années 2000

Évolution de la population entre 1962 et 2010 et projection à horizon 2040



Sources : Insee, Recensements de la population 1962 à 2010, Omphale 2010

► Une population active vieillissante mais qui se renouvelle

Les jeunes Altiligériens plus actifs que les Métropolitains

En 2010, selon les derniers résultats du recensement de la population, 91 300 personnes résidant en Haute-Loire occupent un emploi, soit 91 % de la population active. Un actif altiligérien parcourt en moyenne 15 kilomètres pour se rendre sur son lieu de travail, soit un kilomètre de moins que la moyenne nationale.

Le taux d'activité de la population âgée de 15 à 64 ans s'établit à 72 %, taux identique à l'ensemble de la France métropolitaine. Le taux d'emploi (voir définitions) est lui de 66 %, soit deux points de plus qu'au niveau national. Les jeunes Altiligériens sont plus actifs que les Métropolitains : 46 % contre 44 %. À l'opposé, le taux d'activité des 55 à 64 ans est inférieur de 6 points à la moyenne nationale. ▶

La Haute-Loire peinerait à maintenir ses ressources en main-d'œuvre d'ici 2040

À l'horizon 2040, la Haute-Loire deviendrait le département auvergnat où le

nombre de personnes âgées de plus de 60 ans augmenterait le plus : + 66 % entre 2007 et 2040, taux similaire à la moyenne nationale. La population aux âges de pleine activité (20-59 ans) baisserait de 2 % tandis que le nombre de jeunes (0-19 ans) augmenterait de 8 % grâce aux arrivées importantes de jeunes familles dans l'Est du département. D'ici 2040, la Haute-Loire figurerait parmi les départements français où le nombre d'inactifs serait le plus important par rapport au nombre d'actifs potentiels. Ainsi, en 2040, le ratio de dépendance économique (voir définitions) du département serait nettement supérieur à la moyenne nationale (1,37 contre 1,15). Par comparaison, le Puy-de-Dôme atteindrait un ratio de 1,12. À l'horizon 2020, un actif sur trois exerçant un emploi en Auvergne devrait quitter définitivement le marché du travail. Concernant la Haute-Loire, les différentes zones d'emploi ne seraient pas touchées de façon équivalente. Celles de Brioude et du Puy-en-Velay connaîtraient les cessations d'activité les plus nombreuses avec des taux de retrait

(voir définitions) respectifs de 33 % et 34 %. Dans la partie auvergnate de la zone d'emploi de Saint-Étienne, ce taux de retrait ne serait que de 31 %. Les services aux particuliers et aux collectivités seraient les plus affectés. ▶

Plus d'ouvriers et moins de diplômés

Dans le département, les ouvriers représentent 29 % de la population active, devant les employés (28 %). Les cadres sont sous-représentés (8 %), comparativement à l'Auvergne (11 %) et à la France métropolitaine (15 %).

La population active altiligérienne possède un niveau d'études moins élevé qu'au niveau national : en 2010, 32 % des actifs de moins de 35 ans sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures contre 38 % en métropole. Inversement, les détenteurs d'un CAP ou d'un BEP sont plus nombreux (26 % contre 22 %). La structure des qualifications explique en partie les niveaux de rémunération des salariés qui sont inférieurs à ceux de la France métropolitaine. ▶

Un taux de chômage toujours inférieur à celui de la France

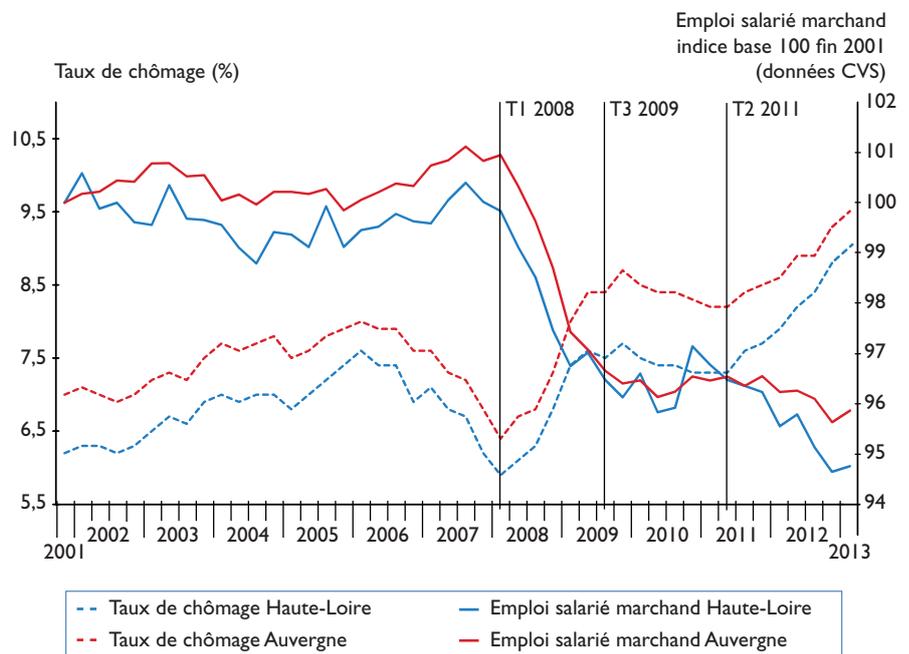
En Haute-Loire, le taux de chômage est structurellement inférieur à celui de la France métropolitaine. Il s'établit, au 1^{er} trimestre 2013, à 9 % de la population active contre 10,4 % pour la métropole. Le marché du travail altiligérien s'est toutefois nettement dégradé depuis un an (+ 1,1 point), plus qu'au niveau France (+ 0,9 point).

En juillet 2013, la Haute-Loire a enregistré près de 15 400 demandes d'emploi de catégorie A, B et C. Les jeunes de moins de 25 ans constituent 17 % de ces demandeurs d'emploi. La proportion de femmes est de 54 %, soit 3 points de plus qu'au niveau national. Les demandes d'emploi de plus d'un an sont plus nombreuses dans le département (44 %) que sur l'ensemble de la France (42 %).

En Haute-Loire, l'emploi s'est globalement maintenu du début des années 2000 jusqu'à la fin de l'année 2007. Alors que l'industrie a commencé à subir des pertes, le commerce et la

► Forte hausse du chômage depuis début 2008

Évolution du taux de chômage et de l'emploi salarié marchand



Note : Les trois barres verticales correspondent aux dates de retournement de la courbe de l'emploi pour la France métropolitaine.

Sources : Insee, Estimations d'emploi, Taux de chômage localisés

construction ont créé des emplois. Après une année 2008 très difficile, la situation de l'emploi n'a cessé de se

dégrader dans le département, principalement dans l'industrie, secteur qui aura perdu 3 700 emplois en 11 ans. ►

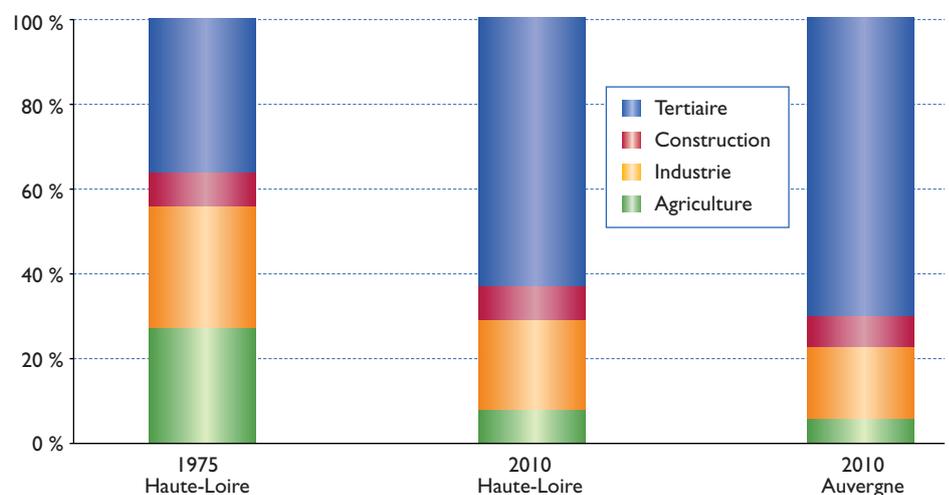
► L'économie de la Haute-Loire : l'industrie occupe toujours une place importante

Beaucoup de petits établissements, mais qui résistent mieux qu'au niveau national

Au 1^{er} janvier 2011, le département totalise 13 400 établissements au sein du secteur marchand non agricole. La majorité d'entre eux (94 %) est de petite taille (moins de 10 salariés). Seulement six établissements emploient plus de 250 salariés. Le taux moyen de création d'établissements est de 13,5 % sur la période 2009-2011, soit 3,7 points de moins que la moyenne nationale. Mais les établissements en Haute-Loire ont une durée de vie moyenne plus longue que ceux de France métropolitaine : 60 % des établissements créés au 1^{er} janvier 2006 étaient encore actifs au 1^{er} janvier 2011 contre 54 % au niveau national. ►

► L'industrie et l'agriculture restent très présentes dans la Haute-Loire

Répartition de l'emploi par secteur d'activité



Source : Insee, Recensements de la population 1975 et 2009

Un secteur industriel toujours bien implanté

En 2010, 82 300 personnes occupent un emploi en Haute-Loire. L'agriculture, secteur qui représentait un emploi sur quatre en 1975, ne comptabilise plus que 8 % des effectifs totaux.

Le secteur industriel reste bien implanté dans le département, avec 21 % de l'emploi total, contre 16 % en Auvergne et 14 % au niveau national. La fabrication de produits en caoutchouc et en plastique représente à elle seule 26 % des emplois salariés

industriels, soit 4 000 personnes. La présence de plusieurs établissements importants confirme cette spécificité : pour le caoutchouc, la Manufacture de pneumatiques Michelin à Blavozy, et pour le plastique, l'entreprise Recticel à Mazeyrat d'Allier ainsi que la société d'extrusion du polyéthylène A. Barbier à Sainte-Sigolène et Monistrol-sur-Loire. L'industrie agroalimentaire est également bien implantée dans le département avec 2 800 emplois salariés, ainsi que la fabrication de textiles (1 700 emplois salariés).

Le secteur tertiaire occupe 64 % des

emplois. Bien qu'important en termes d'effectifs, il est sous-représenté par rapport à la région (71 %) ou à la métropole (77 %). Les services marchands représentent 32 % de l'emploi total altiligérien, part inférieure de 14 points à celle de la France métropolitaine. Les services non marchands occupent une part équivalente, et légèrement supérieure à celle observée au niveau national (31 %). En 2010, les établissements relevant du domaine public proposent 13 000 postes, soit 25 % des effectifs salariés. La proportion équivalente au niveau national est de 23 %.

L'accessibilité aux services et les conditions de vie en Haute-Loire : un bilan désavantageux

Des temps d'accès aux commerces et services supérieurs à la moyenne régionale

La densité de population de la Haute-Loire (45 habitants au km²) situe le département bien en dessous de la moyenne métropolitaine (115 habitants au km²).

Un Altiligérien met en moyenne 2 minutes pour atteindre un commerce ou un service de proximité comme une boulangerie ou un médecin généraliste. Il met 7 minutes pour accéder à un commerce ou un service intermédiaire comme un supermarché ou un collège. Enfin, pour rejoindre les équipements de la gamme supérieure, comme un lycée ou un service d'urgence, le trajet est de 15 minutes en moyenne. Ces temps d'accès sont légèrement supérieurs à ceux relevés en Auvergne (respectivement 2, 6 et 14 minutes) ou au niveau national (respectivement 1, 4 et 9 minutes). Les communes situées au sud de l'arrondissement de Brioude, à proximité de Pinols, ont les temps d'accès aux équipements les plus longs du département. Cependant, au sein du territoire, seulement 3 % de la population réside à plus de 30 minutes en voiture des équipements de la gamme supérieure.

En Haute-Loire, les personnes âgées plus touchées par la pauvreté qu'en France

	Haute-Loire	Auvergne	France métropolitaine
Niveau de vie médian mensuel	1 510 €	1 540 €	1 610 €
Rapports interdéciles (D9/D1)	3,0	3,2	3,5
Taux de pauvreté (en %)			
Ensemble	14,3	14,3	14,1
Familles monoparentales	31,5	32,5	31,5
18 ans ou moins	17,8	19,2	19,9
65 ans ou plus	14,2	12,1	9,3
Communes rurales	15,3	14,7	11,8

Note de lecture : En 2010, le niveau de vie au dessus duquel se situent les 10 % des habitants de la Haute-Loire les plus aisés est 3 fois plus élevé que le niveau de vie en dessous duquel vivent les 10 % les plus modestes (rapport interdéciles).

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2010

Des revenus faibles et une pauvreté qui touche principalement les personnes seules

En 2010, la moitié des habitants de Haute-Loire vit avec moins de 1 510 euros par mois et par unité de consommation, soit 100 euros de moins que le niveau de vie médian de l'ensemble des Métropolitains. Cet écart s'explique en partie par le poids plus important des retraites dans les revenus déclarés (29 % contre 25 % au niveau national). En 2010, 14,3 % des Altiligériens vivent sous le seuil de pauvreté (voir définitions), contre 14,1 % au niveau national. Dans le

département, ce sont les familles monoparentales qui sont les plus affectées ; près d'une sur trois vit sous le seuil de pauvreté. La Haute-Loire fait également partie des départements français où la pauvreté des personnes seules est la plus élevée : 23 % des personnes isolées sont exposées à la pauvreté contre 17,5 % en France métropolitaine. De même, dans le département, 14 % des personnes âgées de plus de 65 ans sont pauvres alors que ce taux est de 9 % en France métropolitaine. En effet, beaucoup de retraités relèvent du régime agricole et perçoivent de plus faibles retraites ou pensions de réversion.

► Méthodologie et définitions

- Une **grande aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- Les **communes multipolarisées des grandes aires urbaines** sont les communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.
- Les **moyennes aires** sont un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les **projections de population selon le « scénario central »** reposent sur les hypothèses suivantes :

- la **fécondité** de chaque territoire est maintenue à son niveau de 2007, qu'il s'agisse de l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) global ou des quotients de référence par âge de la mère ;
- la **mortalité** de chaque territoire baisse au même rythme qu'en France métropolitaine où l'espérance de vie atteindrait 83,1 ans pour les hommes et 88,8 ans pour les femmes en 2040 ;
- les **quotients migratoires entre régions métropolitaines**, calculés entre 2000 et 2008, sont maintenus constants sur toute la période de projection. Ils reflètent les échanges de population entre une région et chacune des autres, y compris celles d'outre-mer. En ce qui concerne les échanges avec l'étranger, l'hypothèse métropolitaine (+ 100 000) est ventilée au prorata du nombre d'immigrants par région.

Ces projections sont ensuite calées sur la nouvelle projection de population métropolitaine centrale publiée par l'Insee en octobre 2010, afin de faire coïncider, pour la métropole, la somme des projections régionales avec la projection métropolitaine.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Le **taux d'emploi** d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Le **taux de retrait du marché du travail** est le rapport entre la population qui quitterait définitivement le marché du travail d'ici 2020 et celle qui occupe un emploi en 2010. Cette part reflète la perte d'actifs pour cause de fin de carrière en supposant que ceux qui occupent un emploi en 2010 dans un territoire y restent sans changer de profession, ni de secteur d'activité.

Le **ratio de dépendance économique** est le rapport de la population habituellement inactive (moins de 20 ans et 60 ans ou plus) à celle en âge de pleine activité (20-59 ans).

Le **taux de dépendance** est le rapport entre le nombre de personnes dépendantes et le nombre total de personnes âgées de 60 ans ou plus. Les taux de dépendance par sexe et âge sont estimés à un niveau local, à partir d'une relation entre taux de mortalité et taux de dépendance établie avec l'enquête nationale handicap-santé réalisée en 2008-2009.

La **base permanente des équipements (BPE)** a pour objectif de proposer annuellement, à la date du 1^{er} janvier, une base d'équipements finement localisés alimentée par plusieurs sources administratives. Un **équipement** est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les sept grands domaines d'équipements (services aux particuliers ; commerce ; enseignement ; santé, médico-social et social ; transports ; sports, loisirs et culture ; tourisme) se répartissent en trois gammes :

- la **gamme de proximité** comporte 29 types d'équipements : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi... ;
- la **gamme intermédiaire** comporte 31 types d'équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation... ;
- la **gamme supérieure** comporte 35 types d'équipements : pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma...

Le **seuil de pauvreté**, dans l'approche en termes relatifs, est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %), conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la mesure des inégalités.